

SEJOURS PENDANT L'ETE De prêtres étrangers

UNE CHANCE POUR L'EGLISE

Le séjour de prêtres d'autres Eglises dans notre diocèse offre une chance d'enrichissement mutuel par l'ouverture inter culturelle et par la coopération proposée dans la pastorale locale. La mise en place d'un tel accueil peut être le fruit d'un échange avec une paroisse d'un diocèse étranger ou le résultat d'une demande de service paroissial pour des semaines d'été.

Tout séjour engage la paroisse, tant au plan pastoral que financier ainsi que le prêtre accueilli. Il nous paraît bon de préciser un certain nombre de points d'attention pour que cette expérience soit un réel témoignage de la catholicité de l'Eglise et de fraternité universelle.

PROTOCOLE D'ACCORD POUR UN SEJOUR PASTORAL D'ETE

□ **Un accord interdiocésain** : Afin que ce temps de séjour dans une paroisse de notre diocèse signifie la communion entre Eglises, le prêtre qui souhaite faire un tel séjour adressera au Service Diocésain de la Mission Universelle **l'accord écrit de son Evêque ou de son Supérieur** pour la période à passer dans notre diocèse sauf s'il est en études en Europe.

Le prêtre devra être assuré pour sa couverture sociale et médicale par son diocèse et en fournir l'attestation.

Exceptionnellement l'assurance pourra être prise par la partie accueillante.

□ **Une expérience pastorale** : Le séjour est à situer dans le cadre d'un échange de dons, c'est une chance à la fois pour la paroisse qui accueille et bénéficie d'une aide et pour le prêtre étranger qui découvre une nouvelle réalité humaine et ecclésiale. Tout sera fait pour faire connaître à l'arrivant les réalités locales, les orientations pastorales et l'organisation de la paroisse. Il pourra être bon de prévoir des rencontres organisées et (ou) spontanées qui permettent dialogue, connaissance et découverte mutuelle.

Le Curé de la paroisse en lien avec ses proches collaborateurs précisera au prêtre accueilli les tâches qu'il aura à assumer. Si le prêtre de la paroisse doit s'absenter, le prêtre en séjour pastoral aura un référent généralement choisi parmi les membres de l'équipe d'animation paroissiale.

□ **Une prise en charge financière** : Il est important que les engagements financiers réciproques soient clairs dès le départ. Organisé dans le cadre d'échanges inter-Eglises, le diocèse de Coutances souhaite que :

⇒ **Le voyage aller et retour** du pays de résidence jusqu'au lieu de séjour soit à la charge du prêtre accueilli.

⇒ La paroisse qui reçoit s'engage à assurer au prêtre : **le logement, la nourriture, le blanchissage, les déplacements nécessités par le ministère.** Seront à préciser en début de séjour ce qui concerne les autres frais (par exemple les communications téléphoniques, Internet, etc...)

⇒ La paroisse, en lien avec le diocèse, versera le **montant des honoraires de messes** célébrées par le prêtre durant son séjour.

⇒ La paroisse, pourra verser, si elle le souhaite, **une aide matérielle** pour le service pastoral exercé par le prêtre durant son séjour. Il est demandé au prêtre accueilli **de n'adresser, sous aucune forme**, une sollicitation directe près des paroissiens.

Dans une attitude de réciprocité, le prêtre accueilli, le prêtre et les chrétiens accueillants, chercheront à créer un climat amical et fraternel qui sera témoignage évangélique et signe d'une Eglise une et plurielle.

Accord pour le séjour pastoral du père

dans la paroisse de.....

Pour la période du au 20

Je soussigné.....

ai pris connaissance du protocole d'accord ci-dessus et m'engage à faire de mon mieux pour le mettre en œuvre.

Fait à.....

le

le prêtre accueilli

le curé de la paroisse